

COMPTE-RENDU DU CONSEIL RÉUNION DU 4 AVRIL 2023

Annexe de "La Vie Annaysienne"

Présents : M.M. TERLAT Yves – MOREN Michèle - DUPAYAGE Angèle – FROISSART Pascal – BEAUCOURT Astrid – GAPENNE Marcel - HONORE Béatrice – DERISBOURG Alexandre – HOFFMANN Jean-Claude – DRUELLE Claude – SOLTYS Arlette – DELATTRE Adélaïde - DEMEYERE Martine - CHRISTMANN Chantal – ROBIDET Didier – ECAILLET Michèle – KUSNIREK David - CAMPEL Pascal - TAILLEZ Louissette – SEWERYN Philippe – BIDAULT Bernard

Excusés : M.M. DANCOISNE Albert (pouvoir à Yves TERLAT) - THUMEREL Philippe (pouvoir à Alexandre DERISBOURG) - PRIEM Sonia (pouvoir à Michèle MOREN) - DELPIERRE Sandrine (pouvoir à Didier ROBIDET) - CORTES Arlette (pouvoir à Pascal CAMPEL)

Absents : M.M. LABALETTE Dominique

Introduction : le Camus

M. le Maire informe l'assemblée de l'inscription du « Camus Haut » au titre des monuments historiques suite à un arrêté préfectoral du 16 février dernier. Il déplore que la commune ait été informée mais non concertée sur ce classement à l'initiative de M. le Préfet.

Un avis devra prochainement être rendu sur un projet de Périimètre délimité des abords (PDA) du bâtiment. Habituellement, ce périmètre est de 500 mètres, impactant les propriétaires voisins. M. le Maire s'est prononcé pour un périmètre restreint, intégrant l'ancien restaurant fermé et l'école Curie.

Dans la mesure où ce classement empêche la démolition du bâtiment, des recherches sont en cours afin d'envisager une réhabilitation qui s'intégrerait au quartier sans impacter le budget de la commune. La question du financement est aux mains de la DRAC et de l'ERBM (Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier).

M. le Maire informe par ailleurs que le Plan Local d'Urbanisme communal, en cours de révision, devra intégrer cette modification. Le conseil devrait se prononcer sur l'arrêt de projet prochainement.

Bilan des opérations patrimoniales – Année 2022



Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le bilan annuel 2022 des opérations immobilières traitées par la Commune.

Mme SOLTYS n'a pas participé au vote

Adoption du compte de gestion – Année 2022

Le Compte de gestion présenté par le Trésorier Municipal exactement conforme au compte administratif présenté par Monsieur le Maire est approuvé à la majorité.

Pour : 20 Contre : 6



Adoption du compte administratif de l'année 2022 et affectation des résultats sur 2023



Mme BEAUCOURT expose les résultats du compte administratif 2022 qui présente un excédent de fonctionnement de 801 560,09€ et un excédent d'investissement de 2 352 845,32€.

M. le Maire laisse ensuite la présidence de l'assemblée à Mme MOREN et quitte la séance. Sur proposition de Mme MOREN, le Conseil Municipal décide, à la majorité, d'approuver le compte administratif de l'exercice budgétaire 2022 et approuve l'affectation des résultats 2022 au Budget primitif de l'année 2023, soit 401 560,09€ en réserve au compte 1068 de la section d'investissement et le maintien du solde soit 400 000,00€ en recettes à la section de fonctionnement.

Pour : 18 Contre : 6



M. le Maire reprend la présidence de l'assemblée.

Comme les années précédentes, il est décidé, à l'unanimité, de ne pas augmenter les taux d'imposition des taxes directes locales et de les reconduire à l'identique sur 2023 soit :

Taxes	Taux année N-1	Taux année en cours	Bases	Produit
Habitation	16,30	16,30	66 715	10 875
Foncière bâtie	38,77	38,77	3 515 000	1 362 766
Foncière non bâtie	54,39	54,39	24 300	13 227



Adoption du budget primitif – Année 2023

Mme BEAUCOURT passe en revue les différents chapitres budgétaires en dépenses de fonctionnement, recettes de fonctionnement, dépenses d'investissement et recettes d'investissement.

M. SEWERYN questionne sur les écarts constatés dans le total des recettes réelles de fonctionnement. Mme BECQUART, responsable de gestion comptable en mairie, sur invitation de M. le Maire, lui indique les sommes qu'il doit prendre en considération. Les totaux dans les documents sont corrects. M. SEWERYN fait le constat d'une évolution importante des budgets primitifs depuis 2014 et souhaite bon courage à l'équipe en place pour assumer un budget à plus de 10 millions cette année. M. le Maire l'en remercie et indique que c'est en lien avec l'investissement pour la salle de sport.

M. CAMPEL interroge sur la différence entre la M14 et la M57. M. le Maire donne la parole à Mme BECQUART, Responsable de Gestion Comptable ; celle-ci explique que la M57, qui remplacera à compter du 1er janvier 2024 la M14, vise à faire converger davantage la comptabilité publique et la comptabilité privée.

Puis, M. KUSNIREK s'étonne que le montant des dépenses imprévues passe de 10 000€ en 2022 à 0€ en 2023. Mme BECQUART indique qu'il s'agit d'une des conséquences du changement des règles comptables.

Enfin, M. CAMPEL demande si le montant du prêt relais peut augmenter. M. le Maire répond que, s'agissant d'une somme prévisionnelle, il peut effectivement augmenter ou baisser et que la commune s'engage à mener les négociations du taux jusqu'à la dernière minute. Il précise également que le prêt sera soumis au vote du Conseil Municipal.

Le budget primitif est adopté à la majorité.

Pour : 20 Contre : 6

Subvention au CCAS - Année 2023

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer une subvention d'équilibre à hauteur de 42 100€ au Centre Communal d'Action Sociale de la Commune.



Modalités d'application de la Taxe Locale sur la publicité extérieure

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'appliquer les nouveaux tarifs de la taxe locale sur la publicité extérieure revalorisés chaque année par les services financiers de l'Etat pour 2023.

Renouvellement d'adhésion à l'association des Communes Minières France

Considérant l'action de l'association qui défend les intérêts collectifs de la commune, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de renouveler l'adhésion annuelle à l'association des Communes Minières de France pour un montant de 675,30€.





Constitution d'un groupement de commandes Permis de louer et Permis de diviser

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité la création d'un groupement de commandes avec la Communauté d'Agglomération de Lens Liévin sur l'acquisition de prestations liées au déploiement des deux dispositifs (APML : Autorisation Préalable de Mise en Location et APD : Autorisation Préalable de Division) et de la prise en charge par la CALL de 50% du montant des dépenses des visites.

Jeunes en Ville



Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, le recrutement de 24 jeunes annaysiens susceptibles de travailler cet été dans le cadre des « jobs d'été ».



Subventions communales aux associations annaysiennes pour l'année 2023

Afin de ne pas mettre en difficulté les associations communales, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de leur verser un acompte sur leur subvention annuelle à raison de 50 % du montant de la subvention attribuée en 2022 selon le tableau repris ci-après :

Amicale des communaux : 500€, Anciens Combattants : 80€, APE Ecole Péri-Curie : 100€, Club de l'amitié : 130€, Compagnie de l'Artois : 750€, Ecole de musique : 2 000€, Harmonie La Renaissance : 2 000€, Jardins d'Annay : 150€, Médailleurs du Travail : 220€, Mémoire et Racines : 150€, Tarin des Aulnes : 125€, Comité du Souvenir Français : 125€, Fan Club Claude Arena : 125€, Annay Disc Golf Club : 175€, Ayama : 250€, Boxing Club Ring Annay : 187,50€, Cyclo Club : 400€, Football Club Annaysien : 3 000€, Idéal Pétanque : 325€.

Il est décidé, à l'unanimité, de verser une subvention de démarrage de 250,00 € à l'association WAPAPETI (Wantiez Pantigny Parents d'Elèves Tous Impliqués) dont l'objet est de créer des animations, récolter des fonds, proposer des sorties ou activités et participer à la vie de l'école pour les enfants des écoles du centre

Commission Suivi de Site NORTANKING



Suite au renouvellement de la Commission de Suivi de Site Nortanking, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de renouveler la désignation de M. Claude DRUELLE en qualité de titulaire et M. Jean Claude HOFFMANN en qualité de suppléant pour siéger au sein de cette instance.

M. SEWERYN indique qu'on lui a signalé que le site était à l'arrêt. M. DRUELLE et M. le Maire confirment que le site est toujours en activité mais ralenti.

Divers

M. DERISBOURG prend la parole pour apporter le soutien des élus aux services municipaux et aux agents pour leur engagement contre la réforme des retraites.

M. BIDAULT en a profité pour demander si NICOLIN ferait le ramassage des ordures ménagères jeudi prochain car c'est un jour de grève. Mme LEROY, directrice générale des services, lui a répondu que si cette information était communiquée par la CALL, un communiqué via la page Facebook de la Ville serait effectué.

M. KUSNIREK signale qu'un soutien pourrait également être apporté à certains agents dont les heures hebdomadaires de travail ont été diminuées.

M. le Maire dément cette information et affirme qu'aucun abaissement d'horaires n'a été réalisé. Mme Honoré confirme et précise que les élus sont disponibles et à l'écoute du personnel communal.

Faire face et lutter contre les augmentations que les familles et le budget des collectivités subissent ces derniers temps :

Les élus de notre groupe continuent d'apporter leur soutien aux mouvements de lutte contre le recul de l'âge de la retraite et la prolongation de la durée des cotisations. Ils expriment aussi de fortes inquiétudes sur les augmentations que subissent les familles et les collectivités. Ces deux sujets de vive préoccupation nous mobilisent !

Le budget communal se doit cependant d'en tenir compte et la gestion serrée de nos dépenses ainsi que la recherche des subventions nous permettent de maîtriser le budget de 2023. Certes, le taux des taxes n'a pas augmenté, mais les bases vont progresser et les recettes fiscales aussi pour la commune.

Les choix sur la maîtrise des coûts de l'énergie (électricité, gaz en particulier) ont porté leurs fruits !

L'extinction de l'éclairage une partie de la nuit que nous avons décidé en 2019 se généralise dans de très nombreuses communes et notre programme d'amélioration de l'éclairage public (c'est le cas en ce moment sur la route départementale) tout comme celui du chauffage des bâtiments publics nous permettent de limiter notre consommation et donc de réduire l'impact des augmentations. Pour 2023 cependant, l'augmentation est là, malgré le bouclier tarifaire.

Pour ce budget de 2023, nous avons donné la priorité au programme d'accessibilité ; ce sera en mairie.

Le budget fait aussi face à la croissance des accueils d'enfants et de jeunes (garderie, restauration, et loisirs). Ainsi l'augmentation des aides de la Caf sont elles les bienvenues et le maintien des tarifs a pu être décidé. L'effort communal à maintenir les services est bien réel et nous nous attachons à ce qu'il soit poursuivi.

Adopté sans réelle opposition argumentée, le budget de 2023 surmonte les difficultés auxquelles tous font face ! La salle de sport y est incluse ; c'est un budget important qui est maîtrisé et équilibré par les subventions (complété par le prêt relais à venir et par l'emprunt signé avec la caisse des Dépôts).

Comme le disait un conseiller : bon courage et nous en avons pour réaliser ces projets avec prudence et détermination.

Yves Terlat, Michèle Moren, Albert Dancoisne, Angèle Dupayage, Astrid Beaucourt, Alexandre Derisbourg, Martine Demeyère, Pascal Froissart, Chantal Christmann, Philippe Thumerel, Arlette Soltys, Marcel Gapenne, Béatrice Honoré, Jean-Claude Hoffmann, Sonia Priem, Claude Druelle, Adélaïde Delattre, Didier Robidet, Sandrine Delpierre, Dominique Labalette, Michèle Ecaillet, Daniel Mattéi, Magalie Descamps, Jackie Francke, Cathy Marin, Marc Planchon, Evelyne Chapelle, Albert Demarey et toute l'équipe de l'Union Annaysienne.

Groupe de l'Union Annaysienne

BREVES du CONSEIL MUNICIPAL

Budget primitif 2023 : Le conseil municipal a adopté à la majorité un budget général de 10 109 655 € en augmentation de 214% par rapport à 2022. La construction de la salle des sports et la situation économique du moment dans le pays en sont les principales causes. Nous avons voté contre.

Salle des sports : Le plan de financement prévoit une recette en subventions de 1 937 846 €. Compte tenu des incertitudes liés aux délais d'instruction des dossiers par les différents financeurs, celles-ci pourraient être décalées sur 2024. Un prêt relais prévisionnel de 900 000 € au taux du marché est pressenti pour équilibrer les paiements lors de la construction. Cette somme est indicative et pourra être revue à la hausse ou à la baisse selon les besoins. Les intérêts produits seront à ajouter au coût final de l'opération qui s'élève pour le moment à 6 364 518 €. Cette opération financière est incluse dans le budget primitif 2023.

Associatif : Bienvenue à l'association WAPAPETI (Wantiez Pantigny Parents d'Elèves Tous Impliqués) créée pour récolter des fonds, animer et proposer des sorties pour les enfants des écoles du Centre. Une subvention de 250€ est inscrite au budget 2023. Adopté à l'unanimité.

Arlette CORTES Louissette TAILLEZ Bernard BIDAULT Pascal CAMPTEL David KUSNIREK Philippe SEWERYN

Groupe Rassemblement pour l'Avenir